

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2026 / 0239

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS D'ALÈS AGGLOMÉRATION

Service : Musées  
Tél : 04.66.86.98.69  
Réf : 2026/PC/CS/CH/JF

**Objet : Prise en charge des frais de transport de la commissaire d'exposition Mme Françoise NICOL pour l'exposition ILIAZD organisée par la Communauté Alès Agglomération au musée Pierre-André Benoit**

**Le président d'Alès Agglomération,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code de la propriété des personnes publiques,

**Vu** la délibération C2026\_01\_06 du conseil de communauté du 9 avril 2026 portant délégation du conseil de communauté au président en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

**Considérant** que la Communauté Alès Agglomération a souhaité mettre en place l'exposition « Iliazd, poète-architecte du livre » au musée-bibliothèque Pierre-André Benoit,

**Considérant** que cette exposition se déroule, au musée-bibliothèque Pierre-André Benoit, du 11 avril au 31 octobre 2026,

**Considérant** que le montage, le vernissage et la conférence du samedi 11 avril 2026 de cette exposition, ont nécessité la présence de la commissaire d'exposition, Mme Françoise NICOL,

**Considérant** qu'il convient, dans ce cadre, de prendre en charge ses frais de transport,

### DÉCIDE

#### **ARTICLE 1 :**

De prendre en charge les frais de transport de Mme Françoise NICOL par l'intermédiaire de la société Selectour les 9 et 12 avril 2026.

#### **ARTICLE 2 :**

Le montant desdits frais pris en charge par la Communauté Alès Agglomération s'élève à la somme TTC de 96,70 € (quatre vingt seize euros et soixante dix centimes toutes taxes comprises).

**ARTICLE 3 :**

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération et monsieur le receveur communautaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Alès, le 21 MAI 2026

Le président  
Christophe RIVENQ

